

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 9 (1868), p. 66-80

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1868__9__66_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1868__9__66_0)

© Société de statistique de Paris, 1868, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

VARIÉTÉS.

1^{re} PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Commerce extérieur de la France en 1866. — Commerce général.* — Le commerce général de la France avec ses colonies et les puissances étrangères a embrassé, en 1866 (importations et exportations réunies), une masse de produits représentant 8,126 millions en valeurs *actuelles*. C'est une augmentation de 512 millions (6 $\frac{1}{2}$ p. 100) sur l'année précédente et de 1,446 millions (21.65 p. 100) sur la moyenne de la période quinquennale antérieure à 1866.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 3,845 millions, lequel est

supérieur de 348 millions à celui de l'année précédente et de 614 millions à la moyenne quinquennale.

A l'exportation, le montant des valeurs s'est élevé à 4,281 millions, soit 194 millions de plus qu'en 1865 et 832 millions de plus que la moyenne quinquennale.

Commerce spécial. — Envisagés au point de vue du commerce spécial, les faits se résument de la manière suivante pour 1866 :

	Valeurs actuelles.
	Millions.
Importations et exportations réunies	5,974
Les chiffres de 1865 étaient de	5,730
Différence en plus pour 1866.	244

Dans les chiffres de 1866, les importations sont comprises pour 2,793 millions, les exportations pour 3,181 millions; c'est, relativement à l'année 1865, une différence en plus de 151 millions pour l'importation et de 93 millions pour l'exportation.

Le tableau ci-après indique, pour les trois dernières périodes de cinq ans (en millions de francs et fractions), le mouvement : 1° du commerce général; 2° du commerce spécial; 3° du numéraire (commerce spécial).

Années.	Commerce				Numéraire.	
	général.		spécial.		Importation.	Exportation.
	Importation.	Exportation.	Importation.	Exportation.		
1852.	1,392.0	1,686.2	989.4	1,256.9	240	226
1853.	1,695.7	2,053.4	1,196.1	1,541.9	433	260
1854.	1,805.4	1,952.4	1,291.6	1,413.7	582	329
1855.	2,159.7	2,167.2	1,594.1	1,557.9	504	481
1856.	2,740.2	2,659.2	1,989.8	1,893.0	576	483
Moyenne quinquennale.	1,958.6	2,102.4	1,412.2	1,532.6	467	356
1857.	2,689.1	2,639.4	1,872.9	1,865.8	670	581
1858.	2,164.4	2,361.1	1,562.8	1,887.3	717	242
1859.	2,354.8	3,057.1	1,640.7	2,266.4	940	570
1860.	2,657.3	3,147.5	1,897.3	2,277.1	604	448
1861.	3,085.4	2,660.2	2,442.3	1,926.3	420	503
Moyenne quinquennale.	1,590.2	2,813.0	1,883.2	2,044.5	670	469
1862.	2,899.2	3,049.9	2,198.6	2,242.7	356	456
1863.	3,236.4	3,526.4	2,426.4	2,642.6	533	588
1864.	3,407.4	3,921.2	2,528.2	2,924.2	734	651
1865.	3,527.4	4,086.5	2,641.8	2,088.4	659	433
1866.	2,845.1	4,281.0	2,793.5	3,180.6	1,065	554
Moyenne quinquennale.	3,383.1	3,773.0	2,517.7	2,815.7	705	536

Les marchandises étrangères, admises temporairement pour recevoir une transformation ou un complément de main-d'œuvre en France, ne figurent, ni à l'importation, ni à l'exportation, dans les comptes du commerce spécial. Elles représentent, en 1866, 101 millions de francs. Les produits réexportés après main-d'œuvre comprennent 210 millions.

En ajoutant ces chiffres à ceux des opérations ordinaires d'entrée et de sortie, on obtient, comme expression complète de l'importance du commerce spécial, les résultats comparatifs ci-après :

	1866.	1865.
	Millions.	Millions.
Importations.	2,894	2,745
Exportations.	3,391	3,293

Commerce par terre et par mer. — Dans les transports par mer, qui ont embrassé une valeur totale de 5,697 millions (importations et exportations réunies), la part du pavillon français a été de 2,500 millions.

Sur ces 2,500 millions, 420 millions reviennent à la navigation avec les colonies françaises et la grande pêche, et 2,080 millions à la navigation internationale, à laquelle la marine étrangère a, de son côté, pris part pour 3,197 millions.

Pays de provenance et de destination. — Voici les vingt pays avec lesquels nous avons fait, en 1866, les échanges les plus considérables (commerce spécial et valeurs en millions de francs et fractions de millions) :

<i>Importations.</i>		<i>Exportations.</i>	
Angleterre . . .	637.3	Angleterre . . .	1,140.5
Belgique . . .	304.7	Belgique . . .	262.3
Roy. d'Italie. .	234.3	Roy. d'Italie. .	230.5
Zollverein. . .	195.2	Suisse. . . .	226.3
États-Unis . .	191.9	Zollverein. .	187.0
Turquie. . . .	129.5	États-Unis . .	173.0
Suisse.	111.1	Algérie	129.9
Russie	80.3	Espagne. . . .	123.7
Colonies angl.	69.2	Brésil.	81.3
Algérie	65.7	Turquie. . . .	58.4
Espagne	63.0	Rio de la Plata.	51.6
Rio de la Plata.	59.6	Égypte	44.7
Brésil	57.1	Mexique	38.5
Égypte	55.1	Villes anséat. .	37.5
Norwége . . .	45.7	Uruguay	34.5
Autriche. . . .	40.3	Colon. espagn. .	28.5
Colon. espagn. .	35.2	Pays-Bas. . . .	27.9
Pays-Bas. . . .	33.0	Pérou	24.4
Villes anséat. .	25.4	Russie	23.4
Chine.	8.9	Portugal	21.7

Les colonies et possessions françaises d'outre-mer autres que l'Algérie ont, dans l'ensemble, présenté des résultats supérieurs à ceux de 1865.

Nature de produits à l'importation. — Dans la somme de 3,845 millions de francs dont se compose le commerce général à l'importation, les matières nécessaires à l'industrie figurent pour 2,367 millions, dont 2,092 millions s'appliquent au commerce spécial. En 1865, la valeur de ces produits était de 2,220 et de 1,971 millions. L'augmentation au commerce spécial est de 127 millions sur le coton, de 30 millions sur les bois communs, de 29 millions sur la houille, de 27 millions sur les peaux brutes et de 9 millions sur les laines. Il y a, au contraire, diminution de 48 millions sur les soies et bourre de soie et de 29 millions sur le lin.

Les objets de consommation naturels et fabriqués, importés à toutes destinations (commerce général), sont évalués à 1,478 millions, chiffre supérieur de 171 millions à celui de 1865; ceux de ces produits qui ont été livrés au marché intérieur, et dont le chiffre total est de 702 millions, offrent une augmentation de 32 millions sur cette année.

Nature de produits à l'exportation. — Les valeurs des exportations se décomposent de la manière suivante :

	Commerce général.	Commerce spécial.
	— Millions.	— Millions.
Produits naturels.	1,861	1,465
Objets manufacturés.	2,420	1,716
Totaux	4,281	3,181

Comparativement à l'année 1865, il y a augmentation, au commerce général, de 73 millions sur les produits naturels et de 121 millions sur les objets manufacturés; au commerce spécial, l'augmentation est de 52 millions sur les premiers et de 41 millions sur les seconds.

Importations temporaires. — Les marchandises importées temporairement, à

charge de réexportation après main-d'œuvre, en 1866, représentent une somme de 101 millions de francs. Voici la décomposition de ce chiffre :

Froment (grains) (44 millions), graines oléagineuses de toute espèce (12 millions), fers étirés en barres (9 millions), fonte brute (9 millions), tôles (8 millions), aciers (5 millions), plomb brut (3 millions), toile de coton écrue (3 millions), autres marchandises admissibles au régime créé par la loi du 5 juillet 1836 (8 millions).

Il y a, comparativement à 1865, diminution sur le froment (grains), la fonte et le plomb brut; mais des augmentations se font remarquer sur les fers étirés en barres, les aciers, les tôles, les graines oléagineuses et la toile de coton écrue.

La valeur des objets fabriqués réexportés s'est élevée de 205 millions, en 1865, à 210 millions en 1866. Les plus fortes différences qui existent ici sont en plus sur les ouvrages provenant de fers en barres, et en moins sur la farine de froment.

Entrepôts. — Le poids total des marchandises de toute nature entrées dans les entrepôts de l'empire, en 1866, a été de 10,419,459 quintaux métriques, représentant en valeurs 427 millions de francs. En 1865, les produits introduits dans ces établissements composaient un poids de 10,030,008 quintaux, valant ensemble 445 millions. Il y a augmentation de 389,451 quintaux sur le poids et diminution de 18 millions sur les valeurs.

Les différences en plus portent principalement sur la houille, les sucres coloniaux et les céréales, et celles en moins sur les sucres étrangers, le café, le cacao et le poivre.

Quant à leur importance relative, les principaux entrepôts se présentent dans l'ordre suivant : le Havre, Marseille, Bordeaux, Nantes, Dunkerque, Caen, Boulogne, Rouen, Strasbourg, Bayonne, Cherbourg, Paris, etc.

Transit. — Les marchandises étrangères expédiées en transit par la France, en 1866, ont eu un poids total de 3,229,902 quintaux métriques : c'est une diminution de 58,627 quintaux métriques sur 1865.

Elle porte principalement sur la houille.

Sous le rapport de la valeur, les opérations de transit représentent 829 millions. Il y a augmentation de 124 millions sur 1865.

Les tissus de soie figurent ici au premier rang, avec un chiffre de 171 millions. Viennent ensuite les tissus de laine, avec 93 millions; les soies, avec 82 millions; les tissus de coton, avec 75 millions; le coton en laine, avec 40 millions; l'horlogerie avec 19 millions; les tissus de lin ou de chanvre, avec 11 millions; le café, avec 8 millions; les céréales, avec 6 millions; et les fontes, fers et aciers, avec 4 millions, etc.

En ajoutant aux chiffres de l'ensemble des opérations du transit proprement dit ceux afférents aux marchandises qui ont été réexportées en transit après avoir été placées sous le régime de l'admission temporaire, on obtient :

	Quint. métriques.	Valeurs. Millions.
En 1866.	5,861,658	1,030
Les résultats de l'année précédente étaient de . . .	7,198,681	952

D'où ressort, pour 1866, une diminution de 1,337,023 quintaux métriques et une augmentation de 78 millions de francs.

Comme pays de provenance, la Suisse, l'Association allemande, la Belgique et l'Angleterre figurent en première, en seconde, en troisième et en quatrième ligne.

Les pays de destination se classent dans l'ordre suivant : l'Angleterre, la Suisse, le royaume d'Italie, les États-Unis, l'Espagne, le Brésil, l'Association allemande, la Belgique, etc.

Perceptions. — Les perceptions de toute nature opérées par le service des douanes se sont élevées à 152,003,692 fr. Elles se décomposent ainsi qu'il suit :

Droits d'entrée	122,973,165'
— de sortie	307,793
— de navigation	4,415,475
Droits et produits accessoires	1,502,020
Taxe de consommation appliquée aux sels	22,805,239
Somme égale	152,003,692

Il en résulte, comparativement au chiffre total des recettes de 1865, une diminution de 931,123 fr.

Droits d'entrée. — En ce qui concerne spécialement les droits d'entrée, la diminution est de 2,217,257 fr.

Navigation. — Le nombre des voyages qui se sont effectués sous tous pavillons et par navires chargés, soit à voiles, soit à vapeur, entre la France, d'une part, les colonies, la grande pêche et l'étranger, d'autre part, a été de 51,509 en 1866; les navires qui y ont été affectés jaugeaient ensemble 9,400,000 tonneaux. C'est, comparativement à 1865, une augmentation de 1 p. 100 sur le nombre des voyages, et de 9 $\frac{1}{2}$, p. 100 sur le tonnage.

Notre marine a pris part à ces mouvements dans la proportion de près de 41 p. 100 quant au tonnage.

En distinguant entre la navigation à voiles et la navigation à vapeur, on voit que le pavillon français figure dans la première pour à peu près 42 centièmes. Dans la navigation à vapeur, la part proportionnelle de notre pavillon s'élève à 39 $\frac{1}{2}$ centièmes. (Extrait du *Compte rendu du commerce pour 1866.*)

2. *Mouvement des marchandises en 1867.* — L'administration des douanes vient d'en publier le résumé comparatif pendant les sept dernières années (commerce spécial).

Le total général de leur valeur a suivi depuis 1861 une progression ascendante, qui se traduit par les chiffres suivants :

	1867	1866	1865	1864	1863	1862	1861
	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
Importations	3,156	2,793	2,642	2,528	2,426	2,199	2,442
Exportations	2,972	3,181	3,088	2,924	2,643	2,243	1,926
Total	6,128	5,974	5,730	5,452	5,069	4,442	4,368

En 1867, le chiffre des affaires a dépassé de 1,760 millions celui de 1861, il dépasse même de 154 millions celui de 1866. Les opérations commerciales de 1867 n'ont donc pas été aussi mauvaises qu'on a bien voulu le dire, puisqu'elles accusent un mouvement de 6 milliards 128 millions, bien supérieur, par conséquent, au mouvement des années précédentes. Il est vrai que le chiffre des exportations s'est un peu affaibli si on le compare à celui des années 1866 et 1865; mais il ne faut pas perdre de vue que cette différence provient de la mauvaise récolte de 1867, à la

suite de laquelle il a été nécessaire d'importer des grains de toute espèce, des bêtes, etc., au lieu d'exporter ces produits, comme on l'a fait en 1865. Pour s'en convaincre, il suffit d'entrer dans quelques détails.

Le total des principaux objets d'alimentation importés a donné, en 1867, 796 millions contre 500 millions en 1866.

Les augmentations portent principalement sur les blés et farines, 206 millions; bestiaux, 46 millions; viandes fraîches et salées, 5 millions; graisses, 20 millions; fromages et beurres, 7 millions.

Le total de l'importation des principaux produits naturels et des principales matières nécessaires à l'industrie a été de 1,990 millions en 1867, contre 1,958 millions en 1866.

On voit qu'il existe peu de différences dans ces chiffres. On trouve une augmentation dans les peaux brutes de 15 millions; laines, 20 millions; soies, 38 millions; lin, 12 millions; guano et autres engrais, 21 millions; fourrages, 7 millions.

Les diminutions portent sur le coton, 87 millions; huile de pétrole, 4 millions; houille, 4 millions.

L'importation des principaux objets fabriqués a été de 232 millions en 1867, contre 223 millions en 1866.

Le total des principaux objets fabriqués a donné, à l'exportation, 1,781 millions en 1867, contre 1,820 millions en 1866, 1,792 millions en 1865, 1,809 millions en 1864, 1,594 millions en 1863, 1,369 millions en 1862 et 1,182 millions en 1861.

Les diminutions se rencontrent dans les tissus de soie, 48 millions; tissus de laine, 18 millions; tissus de coton, 12 millions; sucre raffiné, 2 millions.

Les augmentations portent sur les meubles, 6 millions; objets de collection, 20 millions; articles de l'industrie parisienne, 5 millions.

Les principaux produits naturels ou objets d'alimentation et les principales matières nécessaires à l'industrie exportés ont atteint 1,084 millions en 1867, contre 1,263 millions en 1866; 1,201 millions en 1865, 1,025 millions en 1864, 965 millions en 1863, 791 millions en 1862 et 670 millions en 1861.

Nous trouvons des diminutions dans les grains et farines, 122 millions sur 1866; vins, 43 millions; eaux-de-vie, 9 millions; bestiaux, 22 millions; mulets, 5 millions.

Les augmentations portent sur les fruits de table, 4 millions; tourteaux, 2 millions; laines, 17 millions; soie, 5 millions; coton en laine, 3 millions.

Il serait donc bien difficile de trouver dans ces chiffres des résultats défavorables à la France. Viennent de bonnes récoltes, et nous verrons bien vite s'améliorer largement la situation de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, car il existe entre ces trois branches de l'activité humaine une solidarité si grande, que l'une ne peut jamais être maltraitée sans que l'autre en éprouve le contre-coup. A. L.

3. *La caisse des retraites pour la vieillesse.* — Il y a une maladie que les sociétés de secours mutuels sont impuissantes à secourir, parce qu'elle est de celles qui ne finissent qu'avec la vie du malade, c'est la vieillesse.

La caisse des retraites pour la vieillesse a pour objet, en fécondant, par d'incessantes capitalisations d'intérêts, combinées avec les lois de la mortalité, les lentes épargnes du travailleur prévoyant, de lui assurer une pension suffisante pour protéger ses vieux jours contre le dénûment.

Rien de plus moral que cette institution, puisque, entre plusieurs effets excellents,

elle a pour résultat direct de resserrer les liens de la famille, et de garantir la dignité du père et du vieillard. Ne voit-on pas constamment, en effet, les familles vivant du salaire se démembler dès que les enfants sont en état de se suffire? A leur tour ils fondent une famille. Et que reste-t-il alors pour les parents âgés? Ils ne sont plus qu'une charge importune. Si, au contraire, ils avaient une rente, ils apporteraient à leurs enfants un surcroît de ressources permanentes, et les liens du sang seraient resserrés.

Nous nous permettons donc de n'être pas, sur cette institution, de l'avis de M. Thiers, qui, dans son rapport sur l'assistance publique, a qualifié d'*égoïste à vues assez étroites* le travailleur qui dépose à la société de secours mutuels et à la caisse des retraites.

Quant au fait de la gestion de la caisse des retraites par l'État, il est important de dire qu'il a entrepris là une chose qui, en France, est au-dessus des forces des particuliers, et qu'une compagnie quelconque, obligée d'ailleurs à réaliser des bénéfices, n'inspirerait pas une sécurité suffisante pour attirer les dépôts. La centralisation des caisses de retraite a, en outre, l'avantage de parer à un grave inconvénient, à un vice radical dont leur fonctionnement serait entaché si elles étaient indépendantes l'une de l'autre: plus les tables de mortalité s'appliquent à un grand nombre d'individus, plus elles sont exactes; or, des caisses municipales courraient de trop grands risques d'oscillation dans les bases du calcul des retraites.

La loi du 18 juin 1850, qui a créé l'institution, a placé la caisse des retraites sous la garantie de l'État et en a confié la gestion à l'administration de la caisse des dépôts et consignations, chargée déjà du service des caisses d'épargne et du service des nombreux établissements publics placés successivement depuis 1818 dans ses attributions.

Cette loi fixa à 5 p. 100 l'intérêt devant servir de base aux tarifs des rentes viagères, dont elle autorisait la constitution, d'après les tables de Deparcieux, jusqu'au maximum de 600 fr., au profit de tout Français âgé de 3 ans, pour en jouir à un âge fixé à l'avance entre 50 et 60 ans.

Sous l'empire de cette loi, la caisse des retraites pour la vieillesse, ouverte le 11 mai 1851, à Paris, et un peu plus tard dans les départements, avait, en moins de huit mois, c'est-à-dire au 31 décembre 1851, reçu près de 6,500 versements, montant à plus de 1,200,000 fr. Comparé aux premières opérations d'institutions analogues des caisses d'épargne, par exemple, ce résultat était satisfaisant. Mais, l'année suivante, la caisse reçut une impulsion bien plus vive. Un décret du 18 mars 1852 ouvrit, en effet, aux petits rentiers la caisse des retraites en leur permettant de transférer à celle-ci leurs inscriptions de rente jusqu'au maximum de 600 fr. Dès cette année, les versements s'élevaient à plus de 28,000 en nombre et à plus de 31 millions de francs en valeur.

Cet accroissement si rapide fit craindre que l'institution ne fût détournée de son but et qu'elle ne devint onéreuse à l'État, puisque la caisse était loin de pouvoir placer ses fonds (qu'elle doit employer en achats de rentes sur l'État) à un taux aussi élevé que celui de 5 p. 100 dont elle tenait compte à ses déposants.

C'est dans ces circonstances qu'intervint la loi du 28 mai 1853, en vertu de laquelle le taux de l'intérêt servant de base aux tarifs fut réduit à $4\frac{1}{4}$; le maximum des versements autorisés dans une année, limité à 2,000 fr.; l'entrée en jouissance des rentes ajournée à deux années au moins de l'époque du versement. Les membres

des sociétés de secours mutuels furent exemptés de l'application de ces dispositions nouvelles, et la loi permit que ces sociétés pussent à toute époque constituer une rente à jouissance immédiate sur la tête de leurs sociétaires, quelle que fût la somme nécessaire pour l'obtenir.

L'effet sur l'importance des opérations de la caisse fut bien celui qu'on s'était proposé : les versements s'étaient élevés, en 1853, au nombre de 32,000 et à une somme de près de 7 millions; en 1854, le nombre des versements dépassa 33,000, mais le montant n'atteignit pas 1,600,000 fr.; les versements plus nombreux étaient plus faibles, c'est-à-dire qu'un plus grand nombre d'ouvriers et d'artisans y prenaient part.

C'est dans le même but qu'un décret du 8 août 1855 ouvrit cet asile des économies prélevées sur les petits salaires aux instituteurs primaires communaux, ce qui leur permit de faire fructifier d'une manière plus profitable les fonds versés dans leurs caisses d'épargne spéciales où ils ne leur rapportaient que 4 p. 100.

La caisse des retraites pour la vieillesse est particulièrement utile aux sociétés de secours mutuels, presque toujours embarrassées lorsqu'il s'agit de servir des pensions à leurs membres âgés. Un décret, en date du 26 avril 1856, leur indique les moyens d'y parvenir sans trop grever leur avenir ou amoindrir leurs ressources présentes. Ce décret, qui alloue une somme de 200,000 fr. à la constitution du fonds de retraite de ces sociétés, appelle à participer à cette somme les sociétés *approuvées* qui prennent, en assemblée générale, l'engagement de consacrer à la formation d'un fonds de retraite une partie de leur capital de réserve. Ces fonds se placent à la caisse des retraites, soit à capital aliéné, soit à capital réservé pour la partie versée par la société et toujours à capital réservé pour la partie accordée par l'État sur les intérêts de la dotation de 10 millions affectés aux sociétés de secours mutuels par les décrets des 22 janvier et 28 mars 1852.

Le 7 juillet 1856, une loi nouvelle élargit les bases de l'institution, toujours en faveur des classes qu'elle est destinée à servir. Le maximum de la rente que chaque déposant peut se constituer fut élevé à 750 fr. Les tarifs furent calculés jusqu'à 65 ans; la jouissance immédiate fut établie en faveur de tout déposant âgé de plus de 50 ans. Les sociétés anonymes (compagnies de chemins de fer et autres) versant au profit de leurs agents et ouvriers, de même que les sociétés de secours mutuels versant au profit de leurs membres, ne furent pas soumises au maximum du versement annuel de 2,000 fr.

Sous l'empire de cette législation, les recettes de la caisse augmentèrent; les versements de l'année 1860 notamment dépassèrent le nombre de 108,000, représentant environ 4 $\frac{1}{2}$ millions de francs.

Une refonte générale de la législation régissant la matière produisit la loi du 12 juin 1861, qui ouvrit la caisse aux étrangers, éleva le maximum des rentes viagères individuelles à 1,000 fr. et celui des versements annuels à 3,000 fr.

L'exception à cette règle concernant les versements annuels fut étendue, des sociétés de secours mutuels et anonymes, aux versements effectués par les administrations publiques en vertu de décisions judiciaires.

L'abandon d'un capital primitivement réservé, qui ne pouvait être fait qu'au moment de l'ouverture de la rente, fut désormais autorisé à toute époque, soit avant, soit après la délivrance du titre de rente viagère.

Sous l'empire de la loi de 1861, les opérations de la caisse se multiplient consi-

dérablement. Le nombre des versements effectués dans le cours de l'année 1863 dépasse 302,800 pour une somme de 6 $\frac{1}{2}$ millions.

Une dernière réforme a été apportée à l'institution qui nous occupe par la loi du 4 mai 1864. Celle-ci élève à 4,000 fr. le maximum des versements admissibles la même année, et à 1,500 fr. celui des rentes inscriptibles sur la même tête.

En 1864, le montant des versements a été de 7,182,906 fr., soit une augmentation de 636,514 fr. sur l'année précédente, ou de 9.72 p. 100. Le nombre des versements, qui a augmenté dans les départements, a déchu à Paris par suite de ce fait que la compagnie des chemins de fer de Lyon-Méditerranée a constitué pour les agents et ouvriers un système de pension qu'elle fait fonctionner elle-même. Le chiffre du versement moyen est remonté en 1864 de 21.67 à 25.65. Les fonds de retraite des sociétés de secours mutuels s'élevaient, au 31 décembre 1864, à près de 9 millions; il est à remarquer que la tendance générale des sociétés est moins d'augmenter le nombre des pensions que d'en élever les chiffres. Voici quelques résultats des extensions accordées par la dernière loi : en 1863, 388 déposants avaient versé en une ou plusieurs fois le maximum alors autorisé de 3,000 fr., et, en 1864, 539 ont pu verser 3 à 4,000 fr., dont 247 ont versé le maximum en une fois. En 1863, 155 déposants avaient atteint le maximum de 1,000 fr. de rente; en 1864, 332 avaient atteint de 1,000 à 1,500 fr. de rente, et 46 le maximum.

En 1865, l'augmentation sur les sommes versées est de 15 p. 100, et, sur le nombre des versements, de 8 $\frac{1}{2}$. Le chiffre moyen des versements s'élève à 27 fr. 20 c. Cette progression ascendante a pour effet de réduire la charge relative des frais de gestion. Les sociétés de secours mutuels approuvées ont opéré, en 1865, pour constituer des pensions à leurs vieillards, 299 versements montant à 422,823 fr.; c'est 121 versements et 142,000 fr. de plus que l'année précédente.

En 1866, un temps d'arrêt se produit dans ce développement; on constate une diminution de 3 p. 100 sur les versements. Leur nombre se réduit aussi de 6.43 p. 100 par suite de la substitution de versements semestriels aux versements trimestriels par les agents de l'administration des tabacs et les gardes forestiers, mesure d'ordre adoptée par les administrations respectives pour diminuer les écritures et le travail des intermédiaires. La moyenne des dépôts s'élève à 28 fr. 20 c.

Depuis leur constitution par le décret de 1856, les fonds de retraite des sociétés ont progressivement monté à une somme de plus de 10 millions de francs, indépendamment d'un capital de 1,547,773 fr. formant la provision de 1,162 rentes viagères pour la vieillesse, montant ensemble à 69,818 fr. et devant faire retour aux sociétés respectives au décès des pensionnaires.

En résumé, la caisse des retraites pour la vieillesse, créée en 1851, avait réalisé, au mois de décembre 1866, une somme de recettes montant, en nombre rond, à 123,800,000 fr. Cette somme se décomposait ainsi :

1,474,497 versements à capital aliéné.	63,098,250 ^f
607,721 versements à capital réservé.	40,331,654
Arrérages de rentes rachetées.	20,421,270

La caisse des retraites pour la vieillesse est donc le centre où se réunissent les épargnes de la prévoyance collective et de la prévoyance individuelle; elle offre à tous la plus complète sécurité par la garantie de l'État, et elle donne un intérêt plus élevé que celui que pourraient fournir des associations particulières, qui ne peuvent

pas, comme l'État, non-seulement renoncer à tout bénéfice, mais faire les frais d'une administration considérable.

Ainsi s'explique la sollicitude spéciale et soutenue dont elle a été entourée par le gouvernement qui l'a fondée.

FRANCIS AUBERT.

4. *Des rapports entre l'exonération du service militaire et la fréquence du mariage.* — Le tableau ci-après a été calculé ainsi qu'il suit :

1° On a pris, pour chaque département, la moyenne du rapport des exonérés aux hommes du contingent pour les quatre classes 1861-1864, et on a réparti les départements par ordre décroissant d'exonération.

2° On a rapporté, pour chaque département, la moyenne du rapport des mariages, pendant les mêmes années, non pas à 100 habitants (la composition par âge de la population de chaque département variant plus ou moins sensiblement), mais à 100 adultes ou mariables. Les adultes ont été comptés, à partir de 15 ans pour les femmes (âge légal du mariage), et de 18 ans pour les hommes.

Les garnisons ont été éliminées du calcul.

Les rapports ci-après doivent être lus ainsi qu'il suit : a) nombre d'hommes du contingent pour 1 exonéré; b) nombre de mariages et de fractions de mariage p. 100 adultes.

Nos d'ordre.	Départements classés par ordre décroissant de l'importance des exonérations.	Nombre d'hommes du contingent pour 1 exonération.	Rapport p. 100 des mariages à la population civile adulte.	Nos d'ordre.	Départements classés par ordre décroissant de l'importance des exonérations.	Nombre d'hommes du contingent pour 1 exonération.	Rapport p. 100 des mariages à la population civile adulte.
1	Yonne	2.25	1.17	46	Nord	5.11	1.22
2	Eure	2.67	1.02	47	Loire-Inférieure . .	5.11	1.11
3	Seine-et-Oise	2.81	1.16	48	Nièvre	5.12	1.43
4	Seine-et-Marne	2.82	1.20	49	Gers	5.36	1.12
5	Aube	2.96	1.02	50	Aude	5.43	1.20
6	Eure-et-Loir	2.99	1.08	51	Loire	5.44	1.21
7	Lot-et-Garonne	3.01	1.11	52	Corse	5.55	1.05
8	Hérault	3.09	1.16	53	Jura	5.86	1.19
9	Oise	3.16	1.12	54	Seine-Inférieure . .	5.88	1.07
10	Marne	3.17	1.07	55	Indre	5.98	1.40
11	Gironde	3.18	1.27	56	Lot	6.04	1.08
12	Bouches-du-Rhône . . .	3.22	1.13	57	Manche	6.10	0.95
13	Maine-et-Loire	3.23	1.15	58	Cher	6.39	1.37
14	Charente-Inférieure . .	3.29	1.15	59	Garonne (Haute-) . .	6.63	1.21
15	Indre-et-Loire	3.43	1.13	60	Doubs	7.01	1.11
16	Creuse	3.50	1.30	61	Vienne (Haute-) . . .	7.02	1.49
17	Var	3.58	1.05	62	Alpes (Hautes-) . . .	7.17	1.08
18	Somme	3.61	1.06	63	Alpes-Maritimes . . .	7.27	1.10
19	Loiret	3.69	1.25	64	Tarn	7.31	1.18
20	Rhône	3.64	1.20	65	Drôme	7.53	1.07
21	Ardennes	3.65	1.11	66	Vosges	7.54	1.23
22	Côte-d'Or	3.66	1.06	67	Isère	7.67	1.27
23	Calvados	3.79	1.00	68	Dordogne	7.72	1.28
24	Sèvres (Deux-)	3.81	1.20	69	Saône (Haute-) . . .	7.95	1.15
25	Orne	3.81	0.96	70	Meurthe	8.61	1.15
26	Charente	3.81	1.17	71	Aveyron	8.81	1.18
27	Vendée	3.99	1.21	72	Landes	9.47	1.21
28	Seine	4.07	1.25	73	Pyrénées-Orientales .	9.65	1.52
29	Aisne	4.09	1.15	74	Ille-et-Vilaine	9.84	1.17
30	Tarn-et-Garonne	4.12	1.13	75	Lozère	10.36	1.05
31	Puy-de-Dôme	4.18	1.12	76	Loire (Haute-)	10.44	1.15
32	Sarthe	4.39	1.34	77	Moselle	10.74	1.04
33	Marne (Haute-)	4.40	1.04	78	Finistère	10.90	1.36
34	Loir-et-Cher	4.44	1.25	79	Corrèze	11.01	1.36
35	Pas-de-Calais	4.52	1.17	80	Pyrénées (Hautes-) .	11.24	0.94
36	Mayenne	4.55	1.18	81	Rhin (Haut-)	11.34	1.30
37	Cantal	4.56	1.11	82	Savoie (Haute-) . . .	11.53	1.05
38	Vaucluse	4.68	1.07	83	Rhin (Bas-)	12.14	1.17
39	Gard	4.67	1.15	84	Côtes-du-Nord	12.53	1.12
40	Saône-et-Loire	4.81	1.35	85	Ardèche	12.71	1.13
41	Vienne	4.85	1.23	86	Savoie	12.89	1.08
42	Allier	4.93	1.51	87	Pyrénées (Basses-) .	13.36	1.06
43	Alpes (Basses-)	5.01	1.15	88	Ariège	14.29	1.16
44	Ain	5.05	1.16	89	Morbihan	14.49	1.21
45	Meuse	5.08	1.01		France (dép. moyen)	5.13	1.16

On peut voir que les résultats de cette comparaison ne sont pas concluants.

S'il arrive le plus souvent, en effet, que ce sont les départements où l'on compte

le moins de mariages qui se font le plus exonérer, et réciproquement que ce sont ceux où on se marie le plus qui s'exonèrent le moins, cette double règle compte de nombreuses exceptions. C'est que l'exonération n'a pas exclusivement pour cause le degré d'aisance des habitants; ainsi, par exemple, les départements frontières de l'est, qui figurent parmi les plus riches de l'empire, n'usent que rarement de la faculté de l'exonération, parce qu'ils sont animés d'un esprit militaire très-accusé.

Voici, au surplus, classés par grands groupes de départements, les résultats du tableau ci-dessus :

	Nombre d'hommes du contingent pour 1 exonéré.	Coefficient moyen des mariages pour 100 adultes civils.
1 ^{er} groupe. (6 départements.)	2 à 3	1.11
2 ^e groupe. (21 départements.)	3 à 4	1.14
3 ^e groupe. (15 départements.)	4 à 5	1.20
4 ^e groupe. (18 départements.)	5 à 6	1.18
5 ^e groupe. (14 départements.)	6 à 10	1.13
6 ^e groupe. (15 départements.)	10 à 15	1.14

Si l'on s'arrête aux quatre premiers groupes, on constate que le rapport des mariages aux adultes s'élève en raison inverse des exonérations, c'est-à-dire qu'on se marie d'autant plus que le nombre des exonérations diminue, résultat fort imprévu et assez difficile à expliquer. Mais cette sorte de loi est contredite par les deux derniers groupes, où l'on trouve, avec un très-petit nombre d'exonérations, un nombre assez faible de mariages.

Il faut en conclure que le nombre des mariages est déterminé, dans chaque département, par des influences très-diverses et très-complexes, parmi lesquelles l'exonération peut avoir une certaine part, mais dont on ne saurait déterminer l'importance.

Mais la question se caractérise plus nettement, si l'on recherche le rapport qui peut exister, non plus entre les mariages et les exonérations, mais entre les exonérations et la fécondité des mariages. On trouve alors ce résultat très-clairement accusé, que c'est dans les départements qui s'exonèrent le moins, c'est-à-dire les moins aisés (à l'exception des départements frontières), que les mariages sont le plus féconds et réciproquement. D'où cette conséquence, déjà déduite du rapport des exonérations aux mariages, que l'exonération n'exerce aucune influence sensible sur le mouvement de la population.

Voici quelques exemples :

Départements.	Nombre d'enfants par mariage.	Hommes du contingent pour 1 exonéré.
Eure	2.28	2.67
Lozère	4.10	10.36
Morbihan	3.70	14.49

5. *Statistique hippique de 1867.* — Au moment où les luttes hippiques vont recommencer et où les sportmen se préparent à de nouveaux combats, il est intéressant de jeter un rapide coup d'œil sur les résultats de la dernière campagne, et de constater les améliorations obtenues sous l'impulsion des encouragements de l'État et de l'industrie privée.

Pendant l'année 1867, 880 étalons approuvés de pur sang et de demi-sang, ayant à se partager une somme de 507,450 fr., ont été mis au service de la repro-

duction, tandis qu'en 1866 il n'y avait eu que 827 étalons et un crédit de 480,950 fr. Il faut encore ajouter à ce contingent 68 étalons simplement autorisés, qui, faisant le service concurremment avec les 1,100 chevaux de l'État, ont donné 2,040 étalons, consacrés à la production du cheval de service.

Ce chiffre de 2,040 reproducteurs, qui pourrait paraître élevé, est cependant, il faut le reconnaître, encore au-dessous des besoins, et ne permet pas de donner satisfaction aux demandes des conseils généraux qui réclament la création de stations nouvelles et le renforcement de celles existantes.

Mais les limites du budget de l'administration des haras empêchent la réalisation de ces vœux, et c'est d'autant plus regrettable qu'il reste encore beaucoup à faire pour permettre à l'industrie chevaline de répondre aux demandes du commerce et de l'armée, et d'affranchir enfin la France de l'onéreux tribut qu'elle est obligée de payer chaque année à l'étranger.

Le goût des courses, en se vulgarisant, a fait créer chaque année de nouveaux hippodromes, et le nombre des champs de courses qui, en 1860, n'était que de 63, s'élevait à 117 en 1866 et à 122 en 1867. Dans ces différentes luttes, les concurrents se sont disputé, cette année, 2,183,975 fr. de prix, sans compter le prix des entrées, qui ne peut être estimé à moins de 600,000 fr.

Dans ce chiffre, les courses plates sont comprises pour 1,444,325 fr.; les courses à obstacles, steeple-chases, courses militaires et épreuves d'étalons ont, pour leur part, 510,875 fr., et les courses au trot reçoivent 228,775 fr. En 1866, la totalité des prix ne montait qu'à 1,961,760 fr.

La somme de 2,183,975 fr. affectée aux épreuves de 1867 se décomposait ainsi : part de l'État dans ces divers encouragements, 497,650 fr.; libéralités de l'Empereur et de l'Impératrice, y compris les objets d'art, 122,500 fr., et enfin part des sociétés hippiques, des départements, des villes, des chemins de fer et des particuliers, 1,563,825 fr.

Dans les subventions offertes par les sociétés figurent : la Société d'encouragement pour l'amélioration de la race des chevaux en France, à elle seule, pour 526,000 fr., soit 104,000 fr. de plus que l'année dernière, les encouragements offerts par la Société des steeple-chases de France pour 70,000 fr. et ceux de la Société pour l'amélioration du cheval français de demi-sang pour 46,500 fr.

2^e PARTIE. — DOCUMENTS ANGLAIS.

1. *Mouvement des métaux précieux à Londres.* — Le relevé de l'importation à Londres des métaux précieux, pendant le dernier semestre de juillet à fin décembre 1867, donne : pour les importations d'or, 9,469,316 liv. st. (la liv. st. = 25 fr.); pour les importations d'argent, 4,759,093 liv. st.; soit ensemble 14,228,409 liv. st.

Le 1^{er} semestre avait donné respectivement les chiffres de 6,420,840 liv. st., 4,353,947 et 10,774,787 liv. st. Total général pour 1867 : importations d'or, 15,890,156 liv. st.; importations d'argent, 9,113,040, soit ensemble une importation de métaux précieux de 25,003,196 liv. st.

L'année 1866, 2^e semestre, avait vu importer 10,621,183 liv. st. d'or; 6,119,020 liv. st. d'argent; ensemble, 16,740,203 liv. st. Pendant le 1^{er} semestre, les chiffres avaient été respectivement de 13,414,667 liv. st. pour l'or et de 3,870,784 liv. st. pour l'argent, en tout 17,285,451 liv. st.

Ce qui, pour l'année 1866 tout entière, constituait un total de 24,035,850 liv. st. d'or importé, 9,989,804 liv. st. d'argent importé. En somme, 34,025,654 liv. st. de métaux précieux importés.

La différence est donc, en faveur de 1866 sur 1867 (année entière), de 8,145,634 liv. st. d'or, 876,764 liv. st. d'argent, soit ensemble 9,022,458 liv. st.

Quant aux exportations de métaux précieux de Londres, voici les chiffres pour les mêmes périodes :

	Or.	Argent.	Ensemble.
	Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.
2 ^e semestre	4,842,519	3,356,272	8,198,791
1 ^{er} semestre	3,099,880	2,055,794	5,155,674
Année 1867	7,942,399	5,412,066	13,354,465

L'année 1866, 2^e semestre, avait vu exporter : or, 6,212,707 liv. st. ; argent, 5,099,635 liv. st. ; ensemble 11,312,342 liv. st. — 1^{er} semestre : or, 7,761,042 liv. st. ; argent, 3,299,273 liv. st. ; ensemble, 11,060,315 ; ce qui, pour l'année 1866 tout entière, donnait : or, 13,973,749 liv. st. ; argent, 8,398,908 liv. st. ; ensemble, 22,372,657 liv. st.

Les exportations d'or ont donc été, en 1866, plus élevées qu'en 1867 de 6,031,350 liv. st. ; celles d'argent, de 1,986,842 liv. st. Total général : exportation de métaux précieux, 8,018,192 de plus en 1866 qu'en 1867.

En résumé, durant cette période de deux ans, 59 millions de livres sont entrées, 29 sont sorties, il est donc resté un stock de 30 millions. (*Economist*, 18 janvier 1868.)

2. *Produit de la taxe sur le revenu (income tax) dans le Royaume-Uni en 1867.*

— Le revenu total du Royaume-Uni pour 1867 a été évalué à 825,000,000 liv. st., dont 500,000,000 appartenant aux classes élevées et moyennes, représentées par près de 3,000,000 d'âmes, et le reste s'appliquant à 11,000,000 de travailleurs qui ont un revenu fixe et indépendant. Le tiers du revenu provient d'un capital assuré ; les deux autres tiers sont produits par des bénéfices, et ce revenu dépasse de 40,000,000 de livres la somme de la dette nationale. Mais les trois couronnes sont bien inégalement partagées. L'Écosse, qui n'est point riche, n'a payé en 1865 l'*income tax* que sur un revenu de 31 millions de livres, c'est-à-dire sur le dixième seulement de la somme prise pour base de l'impôt en Angleterre.

L'Irlande est le plus pauvre des trois royaumes. Sa population, qui n'est que le quart de celle de l'Angleterre, ne paye qu'un douzième de la taxe de ce dernier pays, et bien que sa population soit près du double de celle de l'Écosse, son impôt sur le revenu est moindre de 6 millions sterling. L'Irlande présente cependant un singulier phénomène : celui de la diminution de sa population et de l'accroissement de son revenu. En 1841 sa population était de 8,196,000 habitants ; dix ans après, elle était tombée au-dessous de 7 millions ; en 1861, au-dessous de 6, et elle n'atteint aujourd'hui que 5 1/2 millions, et cependant, de 1855 à 1865, le revenu frappé de la taxe s'est élevé de 21 à 24 1/2 millions de livres ; cela tient à de nombreuses améliorations dans la législation et dans les procédés de culture, car personne n'ignore que le sol de cette île est extrêmement fertile.

L'Angleterre proprement dite présente l'accumulation la plus considérable de grandes fortunes, puisqu'on y trouve sept mille personnes ayant de 5,000 à 50,000 liv. st. de revenu et réunissant une masse de 113 millions sterling de rentes. Qua-

rante mille habitants ont de 1,000 à 5,000 livres de rente, et plus de 2 millions jouissent d'un revenu de 100 à 1,000 livres.

La moyenne des chiffres qui précèdent donne un revenu de 32 liv. st. par tête pour les 21 millions d'habitants. Il y a certainement peu de pays au monde qui offrent un chiffre aussi élevé, et l'on trouve, en outre, pour toute la Grande-Bretagne, un peu plus de cinq personnes qui ont un revenu assuré, contre six qui n'en ont pas.

3. *Paupérisme en Angleterre.* — Il est un fait qui mérite la plus sérieuse attention, c'est celui de l'accroissement du paupérisme. Dans la dernière semaine de décembre 1865, il y avait dans les maisons de travail (*workhouses*) 129,036 pauvres et 725,259 assistés à domicile. Ces chiffres, pour la même période de 1867, sont montés à 146,237 et 771,231; c'est une augmentation de plus de 63,000 personnes qui ont recours à l'assistance publique. Il est vrai que, l'année dernière, le blé a monté de plus de 7 shill. par *quarter* (plus de 2 hect.), que le prix des pommes de terre a doublé, et que ces deux produits forment la principale alimentation des classes populaires.

La capitale, il faut le dire avec regret, est le siège principal du paupérisme, qui s'y présente sous ses plus hideux aspects. Depuis le commencement de la mauvaise saison, plusieurs *meetings* ont eu lieu, présidés soit par l'évêque de Londres, soit par les citoyens les plus recommandables de la Cité; mais c'est en vain que les souscriptions particulières viennent se joindre aux fonds municipaux et que telle association de bienfaisance dépense en secours 1,000 livres par semaine, les mesures officielles et la charité privée sont impuissantes en face du nombre. Pour ne citer, parmi les paroisses de l'est de la ville, que celle de Hackney, disons qu'elle a 4,000 maisons habitées par des pauvres, 7,000 personnes vivant d'aumône, et un indigent à la charge de deux habitants aisés. La Société d'émigration et celle que préside le marquis Townshend, un des membres les plus charitables de la Chambre des lords, ont déjà employé des sommes considérables pour favoriser l'expatriation des travailleurs du quartier de Poplar. Elles ont envoyé 500 personnes sur différents points des comtés agricoles et 400 au Canada. Mais les ressources de ces associations ne sont pas inépuisables, et c'est sur une vaste échelle et avec l'aide du gouvernement que l'émigration pourrait produire d'avantageux résultats.

Les pauvres sont d'ailleurs bien loin d'être tous invalides, et il y a beaucoup d'ouvriers qui préfèrent vivre d'une faible subvention plutôt que de travailler avec des salaires de 5 à 9 shill. par jour. Ce fait est surtout remarquable dans les chantiers de construction, et il amène un déplacement fort nuisible à notre port. Les ouvriers de la Clyde, de la Tyne et de la Wear font à Greenock et à Newcastle, moyennant 4 1/2 shill., des journées que ceux de la Tamise refusent de faire à moins de 7 shill. Il s'ensuit un grand développement dans les constructions navales à Sunderland et à Glasgow, et il y a aujourd'hui sur les chantiers dans la Clyde plus de 115,000 tonneaux de navires en fer contre 82,000 construits l'année dernière. En outre, ce n'est pas seulement au point de vue municipal que le paupérisme est un danger et une charge immense pour la métropole. Les questions sociales s'agitent parmi ces masses, où se recrute le sénianisme. Il est donc bien à désirer, dans l'intérêt de tout le monde et des pauvres surtout, que l'on s'occupe efficacement des moyens à prendre pour amener la dissémination de l'industrie, qui ne devrait

jamais être condensée dans les grandes villes, pour favoriser l'expatriation et pour rendre à l'agriculture les milliers de bras qui lui manquent et qui sont sans cesse réclamés sur tous les points du royaume. (*Standard*, janvier 1868.)

4. Recrutement de l'armée anglaise. — Sous le rapport de l'âge, les hommes admis au service en 1864 se répartissent ainsi sur 10,000 :

Ayant moins de 17 ans.	262
— de 17 à 18 ans	641
— de 18 à 19 ans	3,154
— de 19 à 20 ans	1,932
— de 20 à 21 ans	1,275
— de 21 à 22 ans	814
— de 22 à 23 ans	663
— de 23 à 24 ans	512
— de 24 à 25 ans	473
— plus de 25 ans.	274

Sur 15,939 jeunes gens admis au service en 1864 et pesés, on trouve la répartition proportionnelle suivante :

Pesant moins de 100 livres ¹	264
— de 100 à 110 —	289
— de 110 à 120 —	1,456
— de 120 à 130 —	3,317
— de 130 à 140 —	2,698
— de 140 à 150 —	1,282
— de 150 à 160 —	486
— de 160 à 170 —	174
— 170 livres et au delà	34
	10,000

En ce qui regarde l'instruction, on a compté en 1864 sur 1,000 jeunes gens admis au service :

Ne sachant ni lire ni écrire.	222
Ne sachant que lire.	112
Sachant lire et écrire	666

On ne saurait établir aucun rapprochement entre l'armée anglaise et l'armée française en ce qui concerne le recrutement, le système anglais reposant exclusivement sur des enrôlements volontaires. (Fut le Dr BOUDIN.)

5. Aliénation mentale en Angleterre. — La commission des aliénés en Angleterre vient de publier son rapport annuel. Il fait connaître que le nombre des personnes atteintes d'aliénation mentale, au commencement de 1867, dans la Grande-Bretagne, s'élève à 49,082, soit 15,081 de plus qu'il y a dix ans à la même époque. Les asiles d'aliénés ne peuvent contenir que les 61 centièmes de ce nombre; 24,748 aliénés seulement étaient donc traités dans ces asiles au commencement de cette année, dont 10 p. 100 seulement offrent quelque espoir de guérison. Les deux tiers des incurables sont désignés comme fous furieux et dangereux; le reste est calme et tranquille. (*Moniteur* du 7 juillet 1867.)

1. La livre anglaise = 453^{gr},59.